



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/09/14

Reçu en Préfecture le : 01/10/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 29 septembre 2014**  
**D-2014/455**

***Aujourd'hui 29 septembre 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Monsieur Jacques COLOMBIER et Madame Catherine BOUILHET quittent la séance à 15h15*

**Excusés :**

## **Règlement de La Parentèle.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Quels que soient l'âge et le lieu de résidence des personnes, l'espace famille La Parentèle propose un accueil anonyme et gratuit tout au long de la semaine pour venir échanger, être écouté, s'informer, pour permettre aux enfants de jouer seul, avec leurs parents ou avec d'autres.

L'équipe d'accueillants est composée de psychologues, psychomotriciens et éducateurs spécialisés.

La structure est ouverte du mardi au samedi, afin de répondre au mieux au besoin des familles.

L'intuition de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'allocations familiales, qui cofinancent le projet avec le Conseil général et la MSA, s'est révélée juste : en 11 ans, près de 5000 familles ont fréquenté le lieu.

Certaines viennent plusieurs fois dans la semaine, d'autres plus ponctuellement, ce qui correspond, depuis 2010, à environ 15 000 accueils par an.

L'augmentation progressive de la fréquentation a amené les accueillants à proposer la rédaction d'un règlement intérieur.

En posant par écrit les valeurs et les règles de fonctionnement de la structure le règlement intérieur offre un moyen supplémentaire de transmission et conforte son contenu.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement présenté en annexe.

### **ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Brigitte COLLET**



## **Règlement intérieur**

L'espace famille la Parentèle est un lieu d'accueil ouvert à tous, anonyme et gratuit.

Une équipe de professionnels (psychologue, psychomotricien et éducateur spécialisé) vous accompagne dans cet espace de rencontres, d'échanges, d'écoute, de parole et de jeux.

Sa mission est d'être un lieu d'accueil des familles, de soutien, d'information, d'orientation et de prévention. Deux dispositifs sont proposés: un accueil collectif et un espace de consultation psychologique.

La Parentèle est un espace social où la confidentialité de ce qui s'y dit et s'y passe est garantie, dans le cadre de la loi du 5 Mars 2007 concernant la protection de l'enfance.

Il s'agit d'un service municipal dépendant de la Direction déléguée de la petite enfance et de la famille de la ville de Bordeaux.

### **Les modalités d'accès**

L'espace famille la Parentèle est un lieu où l'accès est ouvert à tous, anonyme et gratuit.

Dans l'intérêt de la qualité de l'accueil, la durée d'une visite est limitée à 1h30 par demi-journée et par personne.

- Chaque famille peut venir à l'accueil sans inscription préalable.
- Les professionnels qui accompagnent des enfants doivent s'inscrire à l'avance, par téléphone au 05 56 24 62 35. Ils peuvent venir une fois par semaine dans la limite des places disponibles. Le secrétariat ne prend qu'une inscription par semaine, et est joignable du lundi au vendredi de 9h30 à 11h et de 14h30 à 16h.

Les travailleurs sociaux qui accompagnent des adultes n'ont pas besoin de se préinscrire.

Les rendez-vous pour les consultations psychologiques peuvent se prendre par téléphone ou auprès des accueillants. Ces rencontres sont anonymes et gratuites, et ouvertes à tous. Il s'agit d'un temps pour faire le point sur ce qui vous préoccupe, à partir duquel des orientations peuvent vous être proposées. Ce n'est pas un lieu de psychothérapie.

### **Les horaires d'ouverture au public:**

Mardi 10h00 à 12h30 et 15h00 à 18h00

Mercredi 10h00 à 13h00 et 14h00 à 18h00

Jeudi 16h00 à 18h00

Vendredi 10h00 à 12h30 et 15h00 à 18h00

Samedi 10h00 à 13h00 et 14h00 à 18h00

Fermeture hebdomadaire le dimanche et le lundi.

La Parentèle est fermée la moitié des vacances scolaires. Les dates sont affichées dans l'accueil et sur le site [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr).

### **L'ambiance du lieu:**

La Parentèle est un lieu social où chacun est le bienvenu. Chacun inscrit sa présence (prénom, âge, lien avec l'enfant qu'il accompagne) à son arrivée dans les tableaux mis à disposition dans l'accueil.

La fréquentation du lieu engage à respecter le présent règlement qui vient garantir l'ambiance et la convivialité, au respect mutuel et à la discrétion.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne. Cet adulte veille à leur sécurité physique et affective dans l'espace et dans leurs rencontres.

Il est donc interdit de laisser un enfant seul à la Parentèle. L'adulte qui quitte la pièce (pour aller à la cuisine, aux sanitaires ou au mur des artistes) doit prévenir le/les enfants et s'assurer de leur capacité à supporter son absence momentanée. Les accueillants peuvent être des relais.

Le "coin café" est à la disposition de tous. Les enfants peuvent se servir avec l'accord de l'adulte qui les accompagne. Chacun est libre de participer à la vie du lieu en amenant des boissons et/ou de la nourriture à partager, à condition qu'elles soient de fabrication industrielle.

L'utilisation des téléphones portables se doit d'être discrète et modérée.

La prise de photos ou de vidéos est limitée aux enfants dont vous êtes responsables.

### **Le matériel, les jeux et jouets :**

Chacun s'engage à respecter le matériel et les jeux mis à disposition et à participer au rangement.

Les jeux et jouets peuvent être déplacés sauf la pâte à modeler et le matériel d'arts plastiques (crayons, feutres, ciseaux, perforatrices, colle...).

Les activités peinture et oasis (jardinage) peuvent être mises en place avec l'accord et sous la vigilance de l'adulte qui accompagne (installation, nettoyage, rangement).

Afin de garantir l'égalité et favoriser le partage, les jeux et jouets personnels ne peuvent être utilisés.

Dans un souci d'hygiène, chacun doit se déchausser pour aller sur les tapis.  
Enfin, la structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### **Le jardin de la Parentèle**

Le jardin de la Parentèle est situé à l'extérieur entre les deux portillons. Il est ouvert lorsque le temps le permet et des jeux spécifiques sont mis à votre disposition. La présence d'un accueillant n'y est pas systématique.

Les jeux d'intérieur ne doivent pas être sortis.

Par mesure d'hygiène, chacun doit être chaussé pour aller dehors.

#### **Concernant l'exécution du règlement:**

Le règlement est affiché dans l'accueil et remis lors de la première visite.

Le non respect de ce règlement entraîne un rappel de celui-ci par les accueillants auprès des personnes concernées.

La répétition du non-respect du règlement intérieur peut entraîner des mesures suspensives à la fréquentation de la Parentèle.